

Déclaration

DÉFENSE DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Le CSN partage l'appréciation de la résolution de la Commission Exécutive de la cgt-FO du 19 novembre 2020 « *La Commission exécutive dénonce dans le même temps la propension du gouvernement à recourir à des mesures d'exception, notamment avec la prorogation de l'état d'urgence sanitaire qui donne tout pouvoir au gouvernement pour restreindre de façon stricte la circulation, les réunions de tous ordres. La limitation des libertés individuelles et collectives conduit de fait à entraver sérieusement l'action syndicale, pourtant essentielle tant pour la santé des travailleurs que l'emploi et le pouvoir d'achat.* »

C'est dans ce cadre que le CSN condamne la loi relative à la « *sécurité globale* » et en demande l'abandon. Le CSN se félicite du succès des manifestations du 21 novembre auxquelles la FNEC FP-FO et le SNFOLC avaient appelé ainsi qu'un certain nombre d'UD FO. Malgré les restrictions liées au confinement, à Vigipirate renforcé, à l'état d'urgence « *sanitaire* », ce sont des dizaines de milliers de manifestants qui refusent de se voir confisquer les libertés fondamentales. Pour le gouvernement, il faudrait taire les revendications et accepter des modifications sans pareilles des droits.

Le CSN rappelle son attachement indéfectible aux libertés individuelles et collectives ainsi qu'au droit syndical. Le CSN avec le comité Confédéral National de la CGT FO réuni les 23 et 24 septembre 2020 et le CNF réunis le 8 et 9 octobre exige « *que le droit de réunions, de manifestations, ainsi que tous les droits syndicaux soient rétablis et respectés. La répression à l'encontre des personnels et militants syndicaux doit cesser immédiatement. Toutes les sanctions et menaces de sanctions doivent être levées.* » Il condamne la répression opposée aux lycéens ainsi qu'aux syndicalistes, comme à Melle, où 4 enseignants ont été durement sanctionnés par la rectrice de Poitiers, en accord avec le ministre J-M Blanquer, suite à leur mobilisation légitime contre les E3C en janvier. S'appuyant sur les décisions de la rectrice de Poitiers, celle de Bordeaux s'inscrit dans le même processus en engageant une procédure disciplinaire contre 3 professeurs du lycée Mauriac à Bordeaux pour les mêmes raisons.

Le CSN invite les instances à multiplier les prises de position à tous les niveaux en défense des libertés individuelles et collectives, du droit syndical, de la défense des

personnels et à prendre toutes les initiatives nécessaires. Le CSN exige la levée des sanctions contre les 4 de Melle et l'arrêt des poursuites contre les 3 du lycée Mauriac, et contre la camarade Sabine Raynaud, militante du SNUDI FO 34.

C'est avec la même violence que le gouvernement s'en prend au droit pour toute la jeune génération à accéder à l'instruction la même pour tous. En autorisant les lycées et collèges à définir leur « *organisation propre* », le ministre organise l'explosion de tout ce qui fonde l'égalité des droits devant l'instruction : programmes nationaux, horaires nationaux, Baccalauréat national etc. Le CSN du SNFOLC le réaffirme avec force : nous ne tomberons pas dans ce piège qui consiste à priver des lycéens ou collégiens d'une grande partie de leurs cours sous prétexte de lutter contre la pandémie. Il est possible pour le ministre, en débloquent tous les moyens nécessaires, de garantir les conditions indispensables de sécurité sanitaire et de permettre à tous les élèves de suivre tous leurs cours, sans remettre en cause les obligations de service des enseignants.

LE GOUVERNEMENT UTILISE LA CRISE SANITAIRE POUR SUPPRIMER LES POSTES ET LES DROITS DE L'ENSEMBLE DES SALARIÉS

Danone, Total, Renault, Bridgestone... les plans de suppression d'emplois explosent, malgré les centaines de milliards versés au titre du « *plan d'urgence Covid* » décidé par le gouvernement et voté par le parlement. Dans la Fonction Publique, le projet de loi de finances de « *relance* » prévoit une nouvelle baisse drastique des postes dans le secteur de la santé notamment, mais aussi dans le ministère de l'Éducation nationale. Pour le CSN, il faut des lits et des personnels à l'hôpital de même qu'à l'école, il faut des postes et des classes avec des effectifs allégés, et un recrutement immédiat, massif et pérenne de personnels.

Les moyens supplémentaires attribués sous la pression par le ministre Blanquer ne sont pas la réponse aux revendications des personnels. Ce sont des contrats précaires, CDD de 3 mois maximum, enseignants contractuels dans le 1er degré et AED dans le 2nd degré, avec un terme au 19 février 2021. Ces contrats sont prévus uniquement pour des suppléances de courte durée, voire pour encadrer des élèves en télé-enseignement en classe dans le

cadre de l'enseignement hybride. Le fait que Blanquer annonce des moyens est un encouragement à poursuivre la mobilisation des personnels pour leurs revendications. Le CSN demande la pérennisation de ces moyens, le rétablissement des 1 400 postes supprimés au budget 2020 et aucune suppression de poste pour la rentrée 2021 (1800 postes prévus en moins).

Sur le modèle des ordonnances Macron qui inversent la hiérarchie des normes, la loi Darmanin-Dussopt dite de transformation de la Fonction Publique, entre pleinement en application. Les droits sont individualisés : pour les mutations, comme pour le suivi des carrières dans le prolongement de PPCR, le contrôle des représentants des personnels est empêché par la perte de compétences des CAP. Cette loi Darmanin-Dussopt va supprimer purement et simplement les CHSCT. Plus que jamais, les personnels ont besoin du syndicat pour les aider. Le CSN invite les syndicats départementaux à porter en audience au rectorat les revendications des collègues concernant leur carrière.

La disparition des GT et des CAP de mutations remet en question le droit à la mutation. Les rectorats ne fournissent pas les barres précises générant suspicions, méfiances et colères. Le CSN exige l'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction Publique, le rétablissement des CAP mutations, postes adaptés, avancement d'échelon et de grade, et le maintien des CHSCT.

LES REVENDICATIONS, C'EST MAINTENANT ! AUCUN SOUTIEN À LA POLITIQUE DU MINISTRE ET DU GOUVERNEMENT !

Le CSN s'inscrit dans l'appel adopté par le Conseil National de la FNEC FP-FO du 9 octobre 2020 qui « *salue les mobilisations des salariés dans de nombreux secteurs qui ont décidé de défendre leur emploi, leur salaire et leurs conditions de travail* » et qui rappelle que « *depuis des mois, l'ensemble des militants FO de l'Éducation nationale, de la recherche, de la culture, de la formation professionnelle, de Jeunesse et sports, n'ont cessé d'aider à la tenue d'assemblées générales de personnels et au combat contre la destruction des diplômés, des statuts et de leurs écoles, établissements et services.* »

Depuis des mois, et tout particulièrement, depuis le 2 novembre, suite à l'assassinat de notre collègue S. Paty, révélateur entre autres de la non protection de l'État employeur, les personnels se mobilisent avec leurs organisations syndicales. Avec la FNEC FP FO 78, le CSN demande une enquête immédiate du CHSCT des Yvelines.

Les personnels refusent les conditions inacceptables dans lesquelles ils travaillent, ils en ont assez, ils sont au bord, voire déjà en épuisement professionnel pour certains. Depuis des semaines, le SNFOLC avec la FNEC FP-FO demandent au ministre des postes sous statut dès maintenant. Or loin de répondre, le ministre a multiplié ordres et contre-ordres. Il a mis en place des protocoles inapplicables et inacceptables. Le Ministre utilise ces protocoles pour se déresponsabiliser de ses obligations d'employeur

relatives à la protection et à la santé des personnels. Le ministre a laissé les personnels livrés à eux-mêmes. Dans la droite ligne de la territorialisation impulsée par le président de la République et son Premier Ministre, il a décidé le 5 novembre de laisser « à l'initiative locale » le mode de gestion de la Covid !

Ce qui se traduit par une moitié d'enseignement, des établissements vidés de moitié, une réduction des programmes, l'hybridation, les 2S2C : cette école n'est pas l'École de la République.

Pour le CSN, Covid ou non, aucune déréglementation n'est acceptable : dérogation aux horaires réglementaires, modifications des emplois du temps en cours d'année, remise en cause de la liberté pédagogique, temps de travail à rallonge, travail en distanciel imposé et aux frais des personnels, dislocation supplémentaire du groupe classe déjà mis à mal par la réforme du lycée, tâches sans rapport avec les missions statutaires, etc.

Le CSN condamne cette politique menée contre les personnels, contre leurs droits, leurs statuts, contre le droit à l'instruction, contre la liberté pédagogique.

Le CSN exige le recrutement immédiat de tous les candidats inscrits sur les listes complémentaires et le réabondement de celles-ci, le réemploi et la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent pour alléger les effectifs des classes. Il y a urgence !

Le CSN s'oppose à un baccalauréat « sous » contrôle continu. Le ministre veut rendre pérenne ce mode d'organisation. Le CSN s'y oppose.

La situation montre plus que jamais que le retrait des réformes du baccalauréat, du lycée et de Parcoursup s'impose. Nous voulons le rétablissement d'épreuves terminales, anonymes, nationales.

SOUS PRÉTEXTE DE COVID ET AVEC SON GRENELLE, LE MINISTRE BLANQUER CHERCHE À PULVÉRISER NOS STATUTS

Six jours après la grève du 10 novembre, le ministre présente les mesures de son Grenelle.

Il ne s'agit pas de dégeler le point d'indice mais d'accorder quelques maigres primes :

■ une « prime d'attractivité » dont 70% des enseignants sont exclus (avec une dégressivité de 100 € pour l'échelon 2 à 35 € pour l'échelon 7)

■ 150 € par an pour « l'équipement informatique complet » des professeurs (les professeurs documentalistes, les CPE, les AESH, les AED, les autres personnels en sont exclus), soit 12,50 € par mois, ce qui ne couvre même pas l'abonnement internet !

En échange de ce plat de lentilles, le ministre voudrait dénaturer les obligations de services, aggraver encore PPCR avec une RH de proximité, diminuer les congés avec des formations obligatoires pendant les vacances scolaires,

territorialiser les contenus d'enseignements, augmenter la mobilité imposée, figer dans le marbre le travail en hybride et nier notre liberté pédagogique en imposant l'outil numérique. Il voudrait en finir avec les statuts.

La FNEC FP FO et le CSN du SNFOLC ne cautionnent pas le cadre fixé par les ateliers du Grenelle du ministre Blanquer qui ne répond pas aux revendications des personnels. Au contraire le ministre cherche à détruire les statuts et les droits et à ne pas répondre aux revendications salariales. Pour toutes ces raisons, le CSN se félicite que sa fédération n'ait jamais participé aux ateliers du « Grenelle ».

Le CSN appelle les syndicats à réunir partout les personnels pour les informer des contenus et des dangers du Grenelle Blanquer, pour prendre position.

Pour le CSN, le gouvernement doit retirer tous ses projets, et satisfaire toutes les revendications.

Il doit ouvrir immédiatement les négociations en vue d'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000. Comme l'ont écrit le 28 septembre au ministre Blanquer la FNEC FP FO et la FGF FO « *L'augmentation des traitements et des salaires est la revendication centrale des personnels de l'Education nationale. Le scénario du « Grenelle des professeurs » n'est pas la réponse attendue.* »

CONSTRUIRE LE RAPPORT DE FORCE, C'EST POSSIBLE

La grève puissante du 10 novembre à l'appel des organisations syndicales, avec le soutien de la FCPE pour obtenir des postes tout de suite pour l'allègement des effectifs est un point d'appui pour tous, à partir duquel, pour sa part, le SNFOLC avec sa fédération continue à regrouper les collègues.

Le CSN appelle les instances à construire le rapport de force à tous les niveaux. Le CSN soutient toutes les initiatives pour faire valoir les droits.

Le CSN appelle les syndicats départementaux à organiser partout où cela est possible des HIS, des AG avec l'ensemble des personnels, pour poser les revendications, chiffrer les besoins en poste, en classes et en salles de classe, proposer des prises de position intégrant l'exigence du retrait de la loi de sécurité globale, et à faire connaître ces éléments aux autres établissements scolaires, aux parents. Le rapport de force peut se construire en repartant de la même méthode que celle que nous avons adoptée pour préparer la grève contre la retraite à points.

LE SYNDICAT POUR S'ORGANISER CONTRE LA DESTRUCTION DE NOS DROITS

Plus que jamais, contre les plans destructeurs du ministre Blanquer et du gouvernement, les personnels ont besoin du syndicat, qui maintient toutes ses revendications :

► recrutement immédiat de tous les candidats inscrits sur les listes complémentaires et réabondement de celles-ci, réemploi et titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent pour alléger les effectifs des classes

► recrutement et titularisation des AESH sous statut de fonctionnaire. Suppression des PIAL et de la mutualisation

► recrutement immédiat d'AED à hauteur des besoins dans le respect des missions ; l'arrêt des pressions pour le renouvellement des contrats ; le versement de la prime REP et REP +

► arrêt des suppressions de postes et création de tous les postes nécessaires

► mise en place de réelles mesures de protection pour les personnels

► retrait des réformes du lycée, du baccalauréat et de Parcoursup. Abrogation de la loi « Ecole de la confiance » du ministre Blanquer

► abandon de la réforme de préprofessionnalisation du concours ; abandon de l'oral professionnel pour les lauréats 2020

► augmentation générale des salaires : ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000, soit 20% d'augmentation de la valeur du point d'indice et intégrer tout de suite 49 points d'indices (+ 183 € nets par mois comme les personnels hospitaliers) dans la grille de tous les personnels, sans contrepartie

► arrêt de la répression à l'encontre des lycéens, retrait des sanctions aux quatre de Melle, pas de sanctions pour les 3 de Bordeaux, arrêt des pressions pour taire les revendications

► retrait de la loi « sécurité globale »

► retrait des réformes de la sécurité sociale, des retraites et de la transformation de la Fonction Publique, et maintien des CAP et des CHSCT.

Dans cette situation inédite, le CSN appelle à poursuivre la tenue des assemblées générales dans le cadre des plans déterminés par les instances du syndicat et à prendre toutes les initiatives en direction des DSDEN et des rectorats, y compris par la grève. La FNEC FP FO a déposé un préavis de grève jusqu'au 31 décembre.

Le CSN appelle à renforcer les adhésions et à dépasser partout la syndicalisation 2019 en s'appuyant sur les réunions de personnels, les initiatives décidées par les instances, les tournées d'établissements, les entretiens de conseil pour les mutations, la carrière, etc. ce qui constituera un point d'appui essentiel pour renforcer un syndicalisme libre et indépendant - qui ne transige pas avec le gouvernement - conformément à la charte d'Amiens. C'est aussi, d'ores et déjà, préparer la nécessaire progression aux prochaines élections professionnelles 2022.

Adoptée à l'unanimité